

**AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE**

-----

**Commission des Aides  
DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N° 19 – 09**

**APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS**

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu le 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 18-40 du 20 novembre 2018 fixant le montant des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour l'année 2019,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-04 du 14 mars 2019 relative à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie et notamment son article 14 donnant délégation à la commission des aides pour rendre avis sur les dossiers d'aides,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 17-35 du 14 novembre 2017 déléguant des attributions du conseil à la directrice générale (modifié par délibération n° CA 18-09 du 12 janvier 2018, n° CA 18-28 du 12 juillet 2018 et n° CA 19-07 du 14 mars 2019),

Et après avoir valablement délibéré

**DÉCIDE**

**Article 1**

De donner un avis favorable sous réserve sur les propositions de concours financier suivantes

**Dossier 1072916, aide 1083891-1, ligne programme 1833**

Bénéficiaire : COOPERATIVE AGRICOLE VAL FRANCE

Avis favorable sous réserve que le scénario contrefactuel soit validé et avec engagement modifié de 30% au lieu de 25% des surfaces de productions agricoles à bas niveaux d'intrants.

**Article 2**

De donner un avis favorable aux projets de contrats de territoire « eau et climat » suivants :

- Contrat de Territoire Eau & Climat pour la protection des milieux aquatiques et humides du bassin-versant de l'Armançon porté par le syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon (SMBVA) en Seine Amont.
- Contrat de Territoire Eau & Climat de l'Essonne Amont porté par le Syndicat Mixte de l'OEuf, de la Rimarde et de l'Essonne SMORE sur 54 communes en Seine Amont.
- Contrat de Territoire Eau & Climat du Bassin du Loing porté l'EPAGE du Bassin du Loing en Seine Amont.
- Contrat de Territoire Eau & Climat pour la nappe de Champigny, porté par l'association Aquif'Brie du territoire de Seine Francilienne.
- Contrat de Territoire Eau & Climat du bassin-versant de l'Automne porté par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) du territoire des Vallées d'Oise.

De donner un avis favorable au projet de convention PAPI suivant :

- L'avenant du PAPI de l'Orge Yvette.

### **Article 3**

De donner un avis favorable sur toutes les autres propositions de concours financier soumises à la commission et listées en annexe 2.

### **Article 4**

M. CHOLLEY n'a pas pris part aux votes concernant le dossier n°1075615 dont l'attributaire est le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle – SYORP et le dossier n° 1075905 relatif à l'avenant n°1 au PAPI d'intention Orge Yvette.

### **Article 5**

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises aux points nécessaires pour lever les réserves sur la convention listée à l'article 1 et à finaliser et signer les contrats et conventions listés à l'article 2.

**La Directrice générale de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie**



**Patricia BLANC**

**Le Président  
de la commission des aides**



**François CHOLLEY**